

DUO CUP

28 avril au 1er mai 2012

Marseille – Cassis – Marseille

Avis de Course

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009/20012,
- 1.2 Les règles de classe et de jauges concernées,
- 1.3 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS), quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV. Sécurité et équipement : Les bateaux doivent avoir le matériel de sécurité en conformité avec la navigation côtière (moins de 6 milles).
- 1.5 La langue officielle est le Français.

2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité fournie par l'organisateur.

3. ADMISSIBILITE

3.1 La participation à la DUO CUP 2012 est ouverte à tout voilier habitable supérieur ou égale à 6.50 m, possédant un certificat de jauge HN en cours de validité (sans ce certificat à jour, le rating sera pris dans les tables 2012 mais les bateaux n'auront aucun bonus). Nombre de places limitées à 70 bateaux. Admission en fonction de la date d'inscription

3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription définitive (**seuls les documents originaux seront acceptés**).

- Les licences F.F.Voile valides portant le cachet médical (ou à défaut un certificat médical récent) et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- L'autorisation de port de publicité,
- La carte HN en cours de validité.

3.3 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale, membre de l'ISAF.

3.4 L'armement de sécurité des bateaux admis doit être conforme à celui de leur catégorie de navigation.

Il appartient à chaque skipper de prendre en considération la nouvelle réglementation effective depuis le 1^{er} janvier 2005 et de faire en sorte que les bateaux soient en conformité avec celle-ci.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les demandes d'inscription accompagnées d'un chèque ou d'un virement bancaire ainsi que la carte HN en cours de validité, devront parvenir à l'organisation de la DUO CUP 2012 à l'adresse suivante : **CNTL, Quai Marcel Pagnol, 13007 MARSEILLE**



Tropani & Carasco



C.N.T.L.

VILLE DE MARSEILLE

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

l'Office de la mer

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHONE

Région PACA

ville de CASSIS

4.2 MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION

200 €/bateaux pour deux équipiers, comprenant les repas du soir et les petits déjeuners prévus au programme des festivités ; 5€ seront reversés à la SNSM.

Participation par accompagnant et par soirée : 30€ (à régler lors de l'inscription)

4.3 En cas d'annulation, annoncée 48 heures au plus tard avant la régates et pour cause de force majeure, les droits d'inscription seront remboursés

5. PROGRAMME DE LA DUO CUP 2012 *

- **Samedi 28 avril**
 - Matin Finalisation des inscriptions au C.N.T.L jusqu'à 12h00.
 - 14h00 mise à disposition en mer, rade sud de Marseille pour une ou plusieurs courses
- **Dimanche 29 avril**
 - 09h30 Briefing
 - 10h30 Mise à disposition en mer, pour la course Marseille Cassis
- **Lundi 30 avril**
 - 09h30 Briefing
 - 10h30 mise à disposition en mer, rade de Cassis pour une ou plusieurs courses
- **Mardi 1^{er} mai**
 - 09h30 Briefing
 - 10h30 Mise à disposition en mer, pour la course Cassis Marseille
 - 17h30 Remise des prix au CNTL

* sous réserve de modifications

Le programme des festivités sera communiqué lors de la confirmation des inscriptions.

6. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de courses seront remises aux concurrents, sur place, après validation des inscriptions le samedi 28 avril 2012.

7. PARCOURS

Remis avec les instructions de course.

8. PENALITES

8.1 Infraction à une règle du Chapitre 2 des RCV : La règle 44.1 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour **sauf pour une infraction dans la zone des trois longueurs où la pénalité reste de 2 tours**. Le voilier ayant effectué une pénalité déposera au secrétariat du Jury une reconnaissance écrite dans le délai prescrit au §17.1 des présentes instructions de course.

8.2 Pénalité de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du Chapitre 2 des RCV, pour une infraction à la définition de prendre le départ et pour les règles 28 et 31 des RCV pour les parcours côtiers, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.



Tropani & Carasco



C.N.T.L.



9. CLASSEMENT

Le mode de classement utilisé sera le Système de Points «à Minima »
En 2 groupes de classement

° Classement Général Marseille-Cassis / Cassis-Marseille

Prix DUO CUP : -1 prix aux 3 premiers des deux groupes HN1 /HN2
 -1 prix aux 3 premiers de la Classe Sélection*
 -1 prix aux 3 premiers de la Classe Surprise*
 -1 prix aux 3 premiers de la Classe 31.7*

*Sous réserve d'une flotte supérieure ou égale à huit bateaux

10. PLACE AU PORT

Les bateaux inscrits à la régata seront accueillis au CNTL du mercredi 25 avril au mercredi 02 mai.

11. RESPONSABILITE DE CHEF DE BORD

Il est rappelé la responsabilité du « Chef de Bord » et l'arrêté du 3 mai 1995. « Le chef de bord est réputé Capitaine au sens de la Marine Marchande ». Il est donc entièrement responsable de son navire et de son équipage. C'est lui qui prend la décision, compte tenu de la qualité de son équipage et compte tenu des circonstances, de prendre la mer, de participer à la régata, et éventuellement s'il le juge nécessaire, d'arrêter sa participation.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à cette régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

19. DROIT A L'IMAGE

L'évènement sera couvert entre autres par France 3, M6, LCM, La Marseillaise, La Provence, L'Equipe, Voiles et Voiliers, Voile Magazine, TMC.

Les images prises durant la régata par l'organisateur seront libres de droit. Le CNTL pourra utiliser librement ces images à des fins promotionnelles de présentation de la régata.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Une liste d'hôtels vous sera délivrée sur demande au secrétariat du CNTL

Tél. : 04 91 59 82 00/ Fax : 04 91 59 82 09

Courriel : evenements@cntl-marseille.com



Tropani & Carasco

